

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2024

le 20 mars 2024

Réponse au postulat de M. Niklas Tiemann (LV) et consorts - Pour des subventions mobilité répandues et efficaces

10.03.02-2402-Preavis-07-Reponse-Postulat-Tiemann-N-Subventions-mobilite-FEDD.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet la réponse au postulat de M. Niklas Tiemann (LV) et consorts - Pour des subventions mobilité répandues et efficaces, (voir texte du postulat et rapport annexés) pris en considération lors de la séance du 22 mars 2023.

2. Préambule

En préambule, la Municipalité souhaite préciser que l'octroi de subvention dans le cadre du Fonds énergie et développement durable (FEDD) a notamment pour objectif de réduire la consommation d'énergie fossile et d'atteindre la cible de zéro CO₂ à l'horizon 2050 fixé par la Confédération.

Le transport est responsable de 40% du CO₂ émis. Le nombre de voitures de tourisme a augmenté de 30% depuis 2000 et 66% des déplacements se font en automobile. On comptait environ 3 millions et demi de pendulaires en 2020 se déplaçant en voiture.

Pour atteindre l'objectif de réduction CO₂, il est nécessaire d'encourager toutes les catégories de personnes qui utilisent la voiture régulièrement, soit les pendulaires pour le travail tout un chacun pour les loisirs.

3. Situation

Dans sa séance du 8 décembre 2021, le Conseil communal a adopté une modification du Règlement sur la taxe communale spécifique pour l'encouragement aux énergies renouvelables du 1^{er} décembre 2009 et les réponses à la motion de M. Jean-Yves Schmidhauser (PSDG) « Vélo électrique : Pour que le courant passe enfin » ainsi qu'au postulat de M. Vincent Bonvin (LV) « Un pas de géant pour l'énergie solaire à La Tour-de-Peilz ».



Suite à l'approbation du règlement et des conditions d'utilisation du FEDD ainsi que de ses directives d'application, des subventions ont été octroyées depuis le 31 mars 2022 dans les secteurs suivants :

- Energies renouvelables
- Efficacité énergétique
- Mobilité
- Biodiversité

Dans la catégorie mobilité, la Commune de La Tour-de-Peilz propose actuellement les subventions suivantes :

- 20% du prix d'un abonnement annuel en transport commun, max Fr. 150.- par personne et par an
- Réparation / révision d'un vélo, max. Fr. 50.- par personne et par an
- Vélo mécanique, 30% du prix d'achat, max. Fr. 300.- par personne chaque 5 ans
- Vélo électrique, 20% du prix d'achat, max. Fr. 300.- par personne chaque 5 ans
- Scooter, moto ou micro-véhicule électrique, 10% du prix d'achat, max Fr. 500.- par personne et chaque 5 ans

Dans les communes de Montreux et Vevey l'offre est la suivante :

- La Commune de Montreux verse Fr. 300.- francs à tout habitant qui acquiert un abonnement annuel (ou 12 mois consécutifs) de train ou bus. Pour bénéficier de cette subvention, il est nécessaire de demander en avance un bon de réduction. Il n'y a pas d'autres avantages particuliers pour les catégories vulnérables de la population.
- La Commune de Vevey verse 20% du prix de l'abonnement (sauf abonnement demi-tarif CFF) jusqu'à un maximum de CHF 250.-/année et par demande seulement aux personnes en formation post-obligatoire (gymnase, université, école professionnelle, apprentissage) avec au minimum 2 jours de cours en présentiel (soit 16h de cours) ainsi qu'aux personnes bénéficiaires de l'AVS ou à l'AI.

4. Historique

Le tableau ci-après résume les subventions octroyées par secteur en 2023 :

Mesures (montant prévu/secteur)	Montant octroyé 2023	Nombre de demandes
Energie renouvelable (145'000.- Fr.)	82'581.96	54
Capteurs solaires thermiques	2'400.00	1
Capteurs solaires photovoltaïques	42'157.96	34
Pompes à chaleur	38'024.00	19
Chauffages à bois	0.00	0
Raccordement au CAD	0.00	0
Efficacité énergétique (70'000.- Fr.)	21'020.00	13
Isolation thermique ponctuelle	15'320.00	8
Bonus pour rénovation globale	5'500.00	3
Bonus pour standard Minergie	0.00	0
Formation en lien avec l'énergie	200.00	2
Suivi et stratégie d'assainissement énergétique	0.00	0
Audit installations techniques pour PME	0.00	0



Mobilité (plafond 2023: 60'000.- Fr.)	105'255.83	738
Transport en commun	47'815.60	364
Réparation/révision d'un vélo	9'915.00	205
Vélo mécanique	14'732.48	70
Vélo électrique	30'531.80	116
Vélo cargo, Scooter, moto ou micro-véhicule électrique	2'260.95	14
Biodiversité (25'000.- Fr.)	4'696.51	9
Plantation d'arbres majeurs / arbustes / haies vives	4'696.51	9
Montant total octroyé (300'000 Fr.)	213'554.30	814

Il est à relever que le budget annuel prévu pour la Mobilité qui s'élevait à Fr. 60'000.- a été dépassé et a atteint Fr. 105'255.83 au 31 décembre 2023, dont Fr. 47'816.- pour des abonnements aux transports publics avec la répartition par classe d'âge suivante :

Transports publics 2023				
	15-25 ans	25-65 ans	>65 ans	Total
Nombre de demandes (01.01-31.12.2023)	152	127	85	364
Condition : - 20% du prix d'un abonnement annuel, max. 150.-Fr./abo.	19'986	16'698	11'132	47'816

5. Le projet

Pour répondre aux attentes formulées dans le postulat, différents scénarios ont été simulés financièrement et résumés dans le tableau ci-dessous :

Transport public - Simulation 2024				
	15-25 ans	25-65 ans	>65 ans	Total
Nombre de demandes (idem 2023)	152	127	85	364
Scénario 1 : Montant octroyé avec les conditions actuelles pour tout le monde - 20% du prix d'un abonnement annuel, max. Fr. 150.-/abo	19'986	16'698	11'132	47'816
Scénario 2 : selon demande du postulat Montant octroyé avec les conditions améliorées pour 15-25 ans et AVS/AI - AVS/AI & 15-25 ans : 50% de l'abonnement, base de calcul Fr. 300.-/abo - Autres : 20% du prix d'abonnement, max Fr. 150.-/abo	45'644	19'067	25'422	90'133
Scénario 3 : Montant octroyé avec les conditions améliorées pour tout le monde – subvention de 50% de l'abonnement max. Fr. 300.-/abo Base de calcul Fr. 300.-/abo	45'644	38'133	25'422	109'119



Scénario 4 : Montant octroyé avec les conditions améliorées pour tout le monde - 30% de l'abonnement max. Fr. 200.-/abo Base de calcul Fr. 200.-/abo	30'430	25'422	16'948	72'800
---	--------	--------	--------	---------------

Le montant des subventions porté au budget 2024 se monte à Fr. 350'000.- pour l'ensemble des secteurs. Bien que celui de la mobilité ait consommé la plus grande partie des fonds disponibles en en 2023, les autres secteurs sont susceptibles d'augmenter significativement à l'avenir en raison notamment des modifications de la Loi vaudoise sur l'énergie ou de l'allègement de contraintes légales dans des secteurs déterminés, par exemple pour l'installation de pompes à chaleur.

En ce qui concerne la mobilité, la Municipalité veut promouvoir l'utilisation des transports publics pour l'ensemble de la population, y compris les pendulaires, les actifs et les groupes vulnérables. Elle tient à souligner que, dans le canton de Vaud, où 54% des personnes en emploi utilisent un véhicule privé pour se rendre au travail, la réduction des émissions de CO2 est cruciale pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Encourager l'utilisation des transports en commun pour les trajets domicile-travail permet également de réduire la congestion urbaine et les émissions polluantes, favorisant ainsi une mobilité durable et efficace. De plus, cette catégorie de la population ne bénéficie pas des tarifs réduits accordés aux catégories vulnérables, ce qui renforce l'importance de rendre les abonnements plus attrayants pour toutes et tous.

En conséquence et pour conserver un équilibre entre les dépenses et les subventions, le scénario 4 est privilégié par la Municipalité.

En effet, celui-ci a l'avantage d'augmenter significativement la subvention pour tous les abonnements de transport public pour les jeunes en formation et pour les personnes au bénéfice de l'AVS, mais également pour les personnes actives en les encourageant à favoriser les transports publics pour leurs déplacements professionnels et de loisirs.

Profitant de ces adaptations et au vu de l'expérience des deux dernières années, la Municipalité propose également d'autres modifications qui sont :

- La suppression de la subvention pour la réparation/révision du vélo, qui demande un travail administratif disproportionné et dont le montant pourrait être affecté à d'autres subventions plus efficaces. Economie estimée Fr. 10'000.- /an
- Introduction d'un plafond pour le prix d'achat du vélo subventionné à Fr. 5'000.-. Economie non mesurable.
- Ajout d'une subvention pour le premier abonnement demi-tarif, Fr. 50.- par abonnement et par personne. Cette proposition a pour but d'encourager à favoriser le transfert modal pour des trajets irréguliers ou de loisir. Coût estimé Fr. 8'000.-/an.

6. Les coûts

Les incidences sur les coûts annuels sont estimées comme suit :

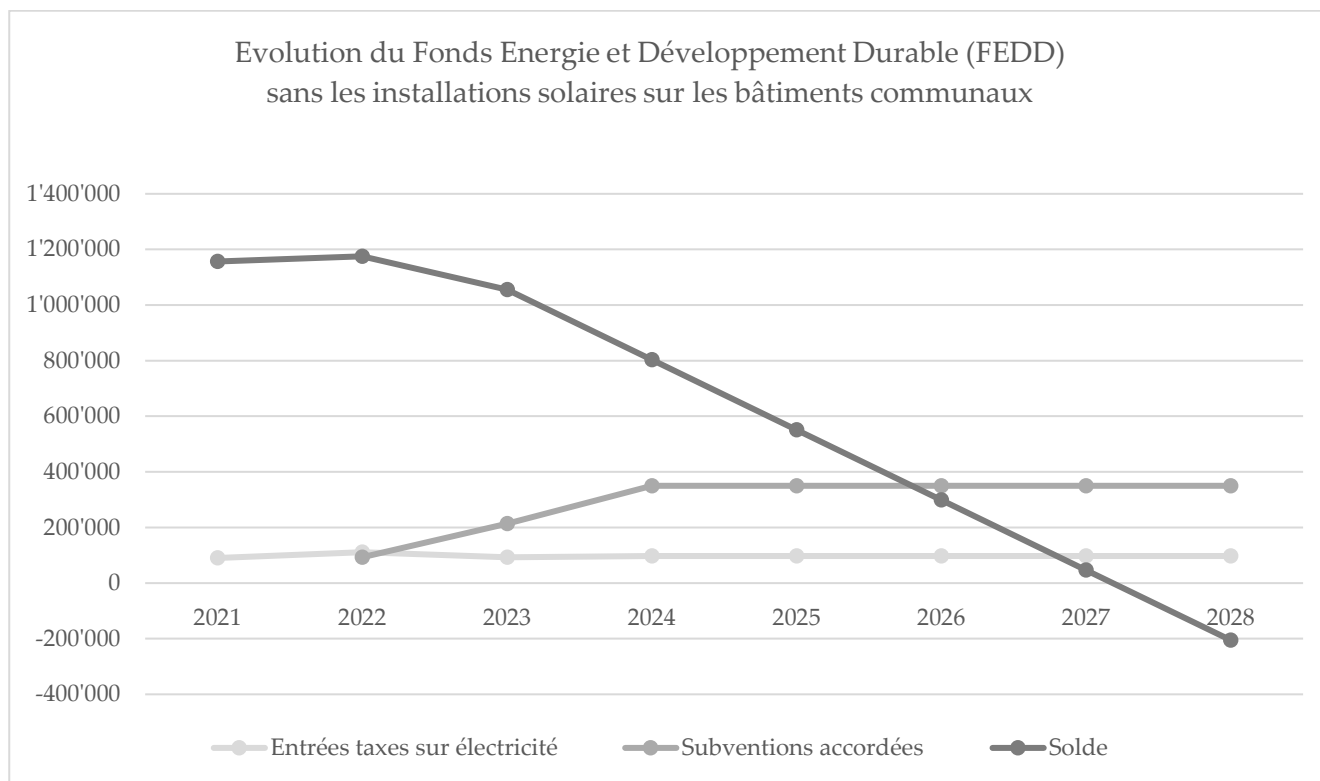
Transport en commun	+	Fr. 25'000.-
Réparation/révision vélo	-	Fr. 10'000.-
Achat 1 ^{er} 1/2 tarif	+	<u>Fr. 8'000.-</u>
Total net	+	Fr. 23'000.-



7. Planning

Dépôt du préavis	20 mars 2024
Décision du Conseil communal	15 mai 2024
Adaptions des conditions de subventions et communication	1 ^{er} juin 2024

8. Conséquences financières



En prenant en considération la consommation du FEDD en fonction des revenus provenant de la taxe sur l'électricité et les charges résultant des subventions accordées et budgétées, le capital du fond sera consommé d'ici 2027.

Il faut néanmoins également prendre en compte que des rentrées supplémentaires proviennent encore des installations photovoltaïques des bâtiments communaux. Mais ces revenus sont actuellement utilisés, soit pour amortir les installations réalisées, soit pour financer les installations futures. Ces recettes, une fois les amortissements des installations solaires déduits, pourraient aussi être utilisées pour les subventions. Dans ce cas, le capital disponible pourrait être consommé dans une durée prolongée entre 3 et 5 ans soit jusqu'en 2030 environ, sous réserve des fluctuations du prix du kWh d'électricité, des rétributions fédérales ainsi que des durées d'amortissement des nouvelles installations solaires.

Le montant du budget accordé pour 2024 devrait permettre d'absorber l'augmentation supposée de Fr. 7'000.- pour les 6 derniers mois de l'année.

Le budget 2025 sera adapté en fonction de l'expérience constatée en 2024.

9. Personnel communal

Les mesures proposées n'auront pas d'impact significatif sur la charge de travail du personnel.



10. Développement durable

10.1. Social

L'augmentation générale des subventions de transport public et l'introduction d'un soutien à l'achat du 1^{er} abonnement ½ tarif sont des mesures d'aides sans discrimination.

10.2. Economique

Les mesures proposées sont équilibrées et n'ont qu'un impact limité sur le Fonds énergie et développement durable.

10.3. Environnement

L'ensemble des mesures proposées doit permettre de réduire l'impact environnemental lié à la mobilité.

11. Conclusion

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 7/2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de considérer que le présent préavis répond au postulat de M. Niklas Tiemann (LV) et consorts - Pour des subventions mobilité répandues et efficaces.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Sandra Pasquier

Adopté par la Municipalité : le 26 février 2024